

# REGLEMENT DE LA COURSE

## « LA ROSE CANETOISE »

### **Article 1 : Organisation**

L'Association des commerçants et artisans de Canet Plage, en partenariat avec « Imagine Canet » organise le dimanche 3 octobre 2021 : une course de 10 kms et de 5 kms ainsi qu'une marche d'une distance d'environ 2,5 kms et une rando en mer de 1 km 500

### **Article 2 : Parcours**

Le tracé de la course a été mesuré selon les normes en vigueur et est conforme au règlement des courses sur route.

Le départ du 5 kms se fera devant le casino jeux à 9 h en direction de la route de Saint Cyprien et retour avec une arrivée au théâtre de la mer

Le départ du 10 kms se fera place Méditerranée, en direction des cabanes des pêcheurs avec une arrivée au théâtre de la mer.

Temps limite : 2 heures

### **Article 3 : Inscriptions**

Les inscriptions se feront sur internet : [www.chronosports.fr.nf](http://www.chronosports.fr.nf) soit à l'office de tourisme à partir du samedi 25 septembre jusqu'au vendredi 1<sup>er</sup> octobre et remise des dossards les jeudi 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, Hyper marché CASINO le samedi 2 octobre de 14 h à 18 h. Le prix de l'inscription est de 12 € pour la course de 10 kms et de 8 € pour le 5 kms et de 8 € pour la marche et de 8€ pour la marche aquatique. Ils seront reversés à la « Ligue contre le cancer ». Aucune inscription ne sera prise par téléphone et sur place le jour de la course.

***COVID : Les dossards ne seront remis que sur présentation du Passe sanitaire ou test antigénique de moins de 48 heures.***

L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés à partir de la catégorie minime.

Les articles L-231 et L-232 du code du sport et la loi du 5 avril 2006, relative à la lutte contre le dopage et la santé des coureurs, obligent l'ensemble des coureurs français ou étrangers à fournir une preuve de leur aptitude à la course à pied en compétition, aptitude justifiée par un certificat médical.

Il s'ensuit que la participation à cette épreuve est subordonnée à la présentation

- Soit d'une licence FFA « compétitions », « running » ou d'un « passe running » délivré par la FFA en cours de validité.
- Soit d'une licence triathlon délivrée par la FFT et en cours de validation

- Soit d'une licence FSGT, FCSF, UFOLEP, uniquement si elles portent l'indication athlétisme en compétition ou course à pied en compétition.
- Soit pour les non-licenciés, ou les licenciés « athlète santé loisir » à la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition datant de moins d'un an.
- Aucun autre document ne pourra être accepté

#### **Article 4 : Classement**

Les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés à l'arrivée.

Les 400 premiers inscrits recevront un Tee-shirt à l'effigie de la course.

#### **Article 5 : engagements**

Tout engagement est personnel ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelques motifs que ce soit

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé

Le dossard devra être entièrement lisible et porté devant lors de la course.

#### **Article 6 : Ravitaillement**

- Un ravitaillement en eau sera à mi-course et une collation sera proposée à l'arrivée des coureurs.

#### **Article 7 : Assurance**

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à la licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

#### **Article 8 : Droit à l'image**

Toute personne ne souhaitant pas que son image ou son nom apparaisse doit le faire savoir.

#### **Article 9 : Service Médical**

Un service médical sera en charge des interventions.

#### **Article 10 : Annulation**

La course pourra être annulée en cas d'intempérie ou autre force majeure.